

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bourges, le 17 juillet 2017

COMMUNE D'ARÇAY

ÉLECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES LES 10 ET 17 SEPTEMBRE 2017

À la suite de la démission de onze conseillers municipaux dans la commune d'Arçay, des élections municipales partielles seront organisées le 10 septembre 2017 et, si nécessaire en cas de second tour, le 17 septembre 2017, en vue de compléter l'assemblée communale.

Les déclarations de candidatures devront être déposées à la préfecture du Cher – bureau de la réglementation générale et des élections :

- du jeudi 17 août au jeudi 24 août 2017, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Les formulaires de déclaration de candidature ainsi que les divers imprimés à joindre aux déclarations de candidature sont téléchargeables sur les sites suivants :

- <http://www.cher.gouv.fr> – Politiques publiques – Citoyenneté et élections
- <http://www.interieur.gouv.fr/>

La Préfète,
Pour la Préfète et par délégation,
Le secrétaire général

Thibault DELOYE

Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - pref-communication@cher.gouv.fr
Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex
Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr

 [@Prefet18](https://twitter.com/Prefet18)  [Préfet du Cher](https://www.facebook.com/Prefet18)